

Liste des donateurs (dons dès CHF 5'000)

Préciser les dons de nature financière que les dons en nature sont concernés. Les dons en nature doivent être comptabilisés selon leur valeur marchande (au prix TTC). La mise à disposition de personnes rémunérées par des organisations tierces devra être considérée comme un don. Pour rappel, l'article 59 al. 2 du règlement d'application de la LEDP dresse une liste exemplative de dons en nature. Il s'agit de la remise de biens matériels, de la réalisation de services (p. ex : envois de propagande à un large public) ou de la mise à disposition de personnes salariées.

Table with 2 columns: Date du jour (15.05.2022), Date du scrutin (20.03.2022)

Form fields for: Nom de l'organisation politique (Parti vert/libéral, section Jura-Nord vaudois), Scrutin concerné (Election au Grand Conseil vaudois), Montant total des dons reçus (0)

Si plusieurs dons sont effectués par une même personne, le montant TOTAL doit être indiqué.

Les types de contributions sont disponibles sur une liste déroulante lorsque vous vous positionnez sur les cellules de la colonne G.

Main table with 8 columns: Nom, Prénom, Adresse, Code postal, Ville, Pays, Type de contribution, Montant (CHF). Contains multiple empty rows.

0

